

Image not found or type unknown



Immobilier personnes agees

Par **caub**, le **04/10/2015 à 16:57**

Bonjour mon père est veuf et seul propriétaire de son appartement. Il est malade alzheimer et placé depuis 3 ans en cantou. Il est de ce fait inoccupé et mes 2 soeurs et moi souhaitons le vendre. Il n'a fait aucune donation. comment pouvons nous procéder?

Par **moisse**, le **04/10/2015 à 17:12**

Bonjour,
Encore faut-il savoir s'il existe une mesure de protection juridique (tutelle).
Sinon il faut demander la mise en place d'une telle mesure.
Ensuite demander et justifier auprès du juge des tutelles l'autorisation de vente.